

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 septembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DAC 576 Subvention à l'association ECHOMUSEE (18e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11.500 euros à l'association ECHOMUSEE ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 18e en date du 17 septembre 2012

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard au nom de la 9e Commission et par Mme Gisèle Stievenard au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 11.500 euros est attribuée à l'association ECHOMUSEE 21, rue Cavé 75018 Paris dont 1.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville. X09344 2012_02732,2012_02729 10827

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.